



AVIS PUBLIC

est par le présent donné aux contribuables de la municipalité de NEWPORT
par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Doyon.

QUE le règlement 2022-064 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception a été adopté par lors de la séance extraordinaire du 10 janvier 2022. Vous pouvez prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal aux heures d'ouverture du bureau.

Bylaw number 2022-064 to set tax rates and different services rates for the fiscal year 2022 has been adopted at the special meeting of January 10, 2022. Anyone interested may read it at the municipal office during opening hours.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Newport, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 janvier 2022.

Isabelle Doyon
Directrice générale et greffière-trésorière